
YEŞİM NAZLAR : Est-ce que vous m'entendez ?

ORATEUR NON-IDENTIFIL : Oui, on vous entend Yeşim.

YEŞİM NAZLAR : Nous allons commencer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées. Aujourd'hui, nous sommes le 3 juin 2020 et il est 13h00 UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel vu le grand nombre de participants pour gagner du temps. Toutefois, nous prendrons note du nom des participants.

Nous avons reçu les excuses de Roberto Gaetano et de Sylvia Herlein Leite.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Evin Erdoğan et moi-même Yesim Nazlar, et Heidi Ullrich se joindra à nous plus tard. Nos interprètes d'espagnol sont Lilian et Veronica et nos interprètes de français sont Claire et Isabelle.

Avant de commencer, je vous demanderais de donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour les interprètes. Je vous rappelle aussi que nous avons un service de transcription en temps

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

réel. Je vais partager le lien avec vous ici. Donc vous pouvez utiliser ce service.

Maintenant, je vais donner la parole à Olivier. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim.

Bienvenue à tous à ce groupe de travail sur les politiques consolidées. Aujourd'hui, nous allons avoir un format différent. Nous allons commencer par les mises à jour des différents groupes de travail, ce qui va inclure la phase 2 du EPDP, le rapport final de l'ATRT et les procédures ultérieures. Nous avons ici Hadia Elminiawi et Alan Greenberg, ainsi que Sébastien Bachollet et Justine Chew qui vont prendre la parole dans la première partie de cet appel. Ensuite, nous aurons la mise à jour des commentaires politiques avec Jonathan Zuck.

Si nous avons le temps, nous pourrions passer au point de prise de parole pour la réunion d'At-Large. Et à la fin de notre réunion, nous passerons aux divers.

Vous voyez qu'il y a des ressources aussi sur notre ordre du jour qui sont liées aux statuts des procédures ultérieures des différents tableaux de bord et différentes fiches de suivi.

Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions, des demandes de changement de notre ordre du jour et des divers à ajouter ? Bien, je vois que Jonathan a ajouté qu'aucun de ces groupes de travail ne sont fixes, donc ils peuvent être là ou ne pas être là.

Nous allons passer aux actions à suivre de notre dernier appel. J'espère que vous m'entendez correctement parce que j'ai quelques soucis techniques.

Nos actions à suivre ont été effectuées. Est-ce qu'il y a des questions à ce propos ? Pas de commentaires ? Parfait. Donc nous allons passer à la mise à jour des groupes de travail et nous allons passer à la mise à jour du EPDP. Est-ce que je suis déconnecté ?

YEŞİM NAZLAR : Non, vous n'êtes pas déconnecté mais on ne vous entend pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Apparemment, il y a eu un petit problème technique.

Pas de commentaires, pas de questions sur les actions à suivre.

Nous allons donner la parole à Hadia Eliminawi et à Alan Greenberg pour la mise à jour du groupe de travail du PDP accéléré.

ALAN GREENBERG : Je vais commencer. Je vais faire un petit rapport assez bref sur ce point.

Nous nous sommes réunis hier. Nous avons prévu une réunion de trois heures et nous avons fini en deux heures. Nous sommes en train de faire des progrès.

La principale question était l'évolution du SSAD et la proposition ne nous paraissait pas acceptable parce qu'il s'agissait d'un processus basé sur la GNSO et pour une série de raisons, nous pensons que cela ne

pouvait pas fonctionner vu la composition du groupe et les recommandations qui devaient être mises en œuvre qui demandaient une supermajorité de la GNSO, ce qui correspond à ce qui est nécessaire pour les changements de politique.

Il a été clair que nous avons abordé ce point hier, que toutes les AC et les unités constitutives commerciales et les utilisateurs non commerciaux ne trouvaient pas cela paraissait acceptable et une proposition a été faite de quelque chose dont on a parlé. Il y a un nouveau groupe qui doit être formé sans se baser sur un groupe existant. Ce groupe fera des recommandations et ces recommandations seront mises en œuvre suite à une période de commentaires publics. C'est tout.

Je pense qu'on va avoir une pression de la part des parties contractantes qu'on n'a pas encore vue apparaître. On a un petit groupe maintenant dans lequel travaille Hadia. Et je suis assez optimiste. Je pense que nous pourrons avoir une recommandation qui va nous paraître acceptable. Il était très clair hier lors des discussions que si l'on continue à avancer vers une solution basée sur la GNSO, cela ne serait pas acceptable pour la plupart des membres du groupe. On est parvenus à un consensus à ce propos. Donc je suis assez optimiste sur ce point.

Nous avons beaucoup de travail à faire pour vendredi et je vais ajouter dans le chat les liens si vous voulez consulter tout ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Il y a deux séries de documents. Il y a environ 20 ou 30 documents à analyser et nous devons identifier dans ces documents les problèmes

graves qui pourraient surgir. Donc Hadia a du travail, nous avons du travail. Si vous voulez contribuer, vous serez les bienvenus parce qu'il y a plusieurs heures de travail ici à effectuer.

C'est tout ce que j'avais à vous dire. Je suis assez optimiste, plus que je l'avais été ces derniers temps. Nous allons voir comment cela continue. Hadia, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan. Non, je pense que j'ai rien à ajouter. J'allais vous parler de ces mécanismes mais comme Alan l'a dit, hier, nous avons discuté des différents mécanismes qui pourraient être utilisés pour améliorer le SSAD. Et la recommandation provenait d'un mécanisme permettant de réviser les recommandations de politique.

Je pense que c'est une révision des directives de mise en œuvre qui est destinée à améliorer les directives de mise en œuvre de façon à ce qu'on ait des recommandations plus efficaces et plus robustes.

Au niveau du travail, nous ne voulons pas travailler avec le système EPDP de la GNSO et la solution actuelle serait un système avec des directives fournissant une clarté concernant la mise en œuvre des recommandations politiques de la GNSO et des problèmes liés au nouveau programme de TLD génériques.

Ce processus comptait plusieurs problèmes. La question qui a posé des difficultés au groupe est la recommandation faite au comité consultatif. Je pense que le gros problème ici était que les résultats du processus sont entre les mains de la GNSO. C'est une question de mise en œuvre

et non pas une question de politique ici que l'on a. Aucune des AC ne sont incluses dans ce processus.

Par conséquent, il y a eu comme Alan l'a dit, une suggestion pour former un groupe qui pourrait réviser les directives de mise en œuvre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Hadia, on vous entend très mal.

HADIA ELMINIAWI : Les directives de mise en œuvre aborderont non seulement les questions d'automatisation qui est la recommandation 7, mais le groupe va aussi discuter d'autres points concernant les processus, les informations liées à la durabilité financière du système et d'autres types de problèmes. Donc ce n'est pas seulement une question d'automatisation, on a parlé aussi de centralisation. À mesure qu'on avance, on se rend compte qu'il faut se focaliser davantage sur la question de centralisation et ne pas laisser le fait que la question de l'automatisation devienne une question essentielle pourrait être bénéfique.

Donc je suis assez optimiste. Je pense que cela a été une bonne chose que ces suggestions reçoivent les oppositions d'autres groupes. Demain, nous aurons une autre réunion concernant toutes ces questions. Et de nouveau, nous sommes en train de faire la révision du rapport final qui devrait être terminé vendredi. Nous avons commencé à le lire et je dirais que ce qui doit être fait, c'est d'analyser chaque recommandation pour s'assurer que nous sommes d'accord avec le contenu de ces

recommandations et pour s'assurer qu'il n'y a pas de contradictions avec d'autres recommandations.

Nous allons aussi réviser l'addenda et les commentaires fournis sur cet addenda.

Voilà, j'ai fini, c'est terminé et je vous remercie.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Vous avez la parole. Je ne vois pas de main levée pour l'instant. Merci beaucoup pour cette mise à jour. Je suis heureux de voir que les choses avancent. Parfois, il y a des interruptions mais apparemment, il y a quand même des progrès.

Nous allons maintenant passer au rapport définitif de l'ATRT sur la responsabilité et la transparence avec Sébastien Bachollet qui a une présentation. Si vous souhaitez une copie de la présentation, elle vient d'être ajoutée sur l'ordre du jour. Donc si vous mettez à jour votre ordre du jour, vous pourrez y avoir accès. À vous Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je suis là avec mes collègues de l'ATRT3. Nous n'avons pas bien coordonné notre travail mais je pense que je vais d'abord commencer par donner la parole à Cheryl qui était coprésidente de l'ATRT3. Donc je pense que c'est mieux qu'elle commence, qu'elle lance la discussion sur l'ATRT3. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bien. Je viens de dire quelque chose dans le chat, donc Daniel et Vanda sont également présents à cet appel. Merci Sébastien d'avoir rapidement rassemblé nos réflexions. Et peut-être que plus tard, Olivier et Jonathan pourraient nous aider à guider une discussion plus large. Mais je pense qu'il s'agit là de la mission de l'OFBC parce qu'il n'y a pas grand-chose dans le domaine de politique sur cette recommandation, mais c'est plutôt quelque chose qui a trait au domaine des opérations au point où nous en sommes.

Comme vous le voyez dans ce prologue, il y a eu un petit peu d'historique, nous en avons parlé lors d'autres appels. Voilà un petit peu l'historique que vous voyez qui a été présenté sur la question de la responsabilité et de la transparence qui est en phase de révision. Vous verrez à la fin qu'il est expliqué qu'il y a à peu près 345 rapports. Il y a un prologue qui a été rédigé. Ce support, je ne le connaissais pas parce qu'il n'a pas été présenté auparavant.

Nous reconnaissons que nous avons choisi de ne pas en parler, donc je pense que ceci représentera une surprise pour beaucoup d'entre vous. Sébastien vous l'expliquera par rapport à la diapositive suivante, nous avons avancé cinq recommandations. Est-ce qu'on peut revenir à l'autre diapositive ? Voilà, c'est mieux.

Si vous regardez ces quatre points qui sont à la fin de la diapositive, nous avons indiqué des choses qui sont en particulier importantes et qui sont relatives à la responsabilité et à la transparence – la responsabilité de l'ICANN – mais il y a des choses qui sont en dehors de la mission, il y a des choses qui se sont passées trop tard. Il y a aussi la question du

processus accéléré, tout ce dont a parlé Hadia et les questions très importantes de l'utilisation malveillante.

Voilà, c'était un début. Merci de m'avoir donné cette opportunité de lancer la discussion. Je suis prête à répondre aux questions. Mais on peut passer maintenant à la diapositive suivante avec nos recommandations, dont une qui est en particulier importante. Et je repasse maintenant la parole à Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Effectivement, si on peut avoir la diapositive suivante.

Nous avons donc cinq recommandations qui ont été avancées par notre équipe. Premièrement, le point de vue public ; vous trouvez dans le document section 7 l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 ; section 8, évaluation des révisions périodiques spécifiques et organisationnelles ; section 9, responsabilité et transparence par rapport au plan opérationnel et stratégique y compris les indicateurs de responsabilité ; et section 10, priorités et raisonnement des activités, des politiques et des recommandations. Je vais commencer par la première recommandation et je vais passer aussi rapidement que possible. Diapositive suivante.

Juste pour vous donner un petit peu un aperçu général de ce que nous faisons, il y a davantage d'informations dans le Powerpoint et dans l'autre présentation. Mais premièrement, évaluation des révisions organisationnelles et périodiques. C'est une recommandation de haute priorité. Vous voyez – ce qui était clair dans le rapport – que nous suggérons de suspendre les révisions RDS. Nous suggérons une révision

CCT supplémentaire et nous recommandons la suspension de la révision SSR. Tout est expliqué dans le rapport. Pour l'ATRT, quelques petites améliorations ou modifications sont suggérées – et on pourra y revenir par la suite dans d'autres présentations dans un groupe At-Large pour donner davantage de détails.

Élément très important, la proposition de la création d'une nouvelle révision holistique avec pour objectif de donner une vision de toute l'organisation et de la relation qu'elle a avec les SO et les AC. La dernière a été effectuée en 2002 et nous pensons qu'il pourrait s'agir de la prochaine révision qui serait très importante et qu'elle pourrait être effectuée par la suite. Diapositive suivante.

Nous avons également une proposition de révision organisationnelle. L'idée serait de les faire évoluer en vue d'une amélioration continue. Il faudra en débattre dans le détail. Je pense que c'est un point important pour l'At-Large, donc de voir un petit peu comment nous traiterons ceci à l'avenir.

Ensuite, diapositive suivante, nous avons là un plan général avec un calendrier des différentes révisions. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous voyez que nous essayons de travailler à la mise en œuvre à l'avenir. Diapositive suivante.

Est-ce que je peux demander à Vanda ou à Daniel s'ils souhaitent présenter les quatre sections suivantes, ou peut-être deux ?

VANDA SCARTEZINI :

Sébastien, étant donné le temps, allez-y. Nous lèverons la main si nous avons besoin d'intervenir.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Vanda. Je ne voulais pas passer outre votre travail et votre collaboration puisque nous avons tous beaucoup travaillé là-dessus.

En termes de priorités et de logique, les activités des politiques et des recommandations pour l'ATRT3, les hautes priorités, nous tenons compte de tout le travail effectué et nous avons également ajouté quelque chose de complètement nouveau. Nous souhaitons nous aligner avec ce qui est fait et nous avons des propositions par rapport à cela.

Ensuite, nous avons là une priorité moyenne, la responsabilité et la transparence relativement au plan stratégique et opérationnel, y compris les indicateurs de responsabilité. Nous sommes entrés dans le détail sur tous les indicateurs de responsabilité et nous suggérons certains changements pour l'avenir.

Ensuite, je crois qu'il s'agit du point de vue public. Ce qui est important, c'est de s'assurer que le point de vue public soit rassemblé et ne soit pas dispersé dans différents blogs, dans différents commentaires, etc. ; c'est la proposition. Mais pour nous, il ne s'agit pas d'une priorité importante. C'est une nouvelle méthode de travail en fait.

La suivante est également de basse priorité, l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2. Ce n'est pas que ce ne soit pas important mais l'ATRT2, c'était il y a cinq ans donc nous espérons que la priorité de cette recommandation sera incorporée au travail effectué dans le cadre de la section précédente.

Je vais m'arrêter là et comme Cheryl vous l'a déjà dit, nous sommes prêts à donner une présentation plus dans le détail à tous les groupes At-Large qui le souhaitent. Cheryl, je vais vous donner la parole pour conclure.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup Sébastien. Je suis désolée, je n'ai pas mentionné León. León a été nommé à l'ATRT pour remplacer Maarten lorsqu'il est devenu président du Conseil d'Administration de l'ICANN. Maarten était auparavant membre du conseil de l'ATRT3, il a fait un excellent travail et nous avons été vraiment bien représentés dans ce processus pratiquement au niveau de la GNSO.

J'aimerais revenir à la section des hautes priorités, sections 4 et 5 évoquées par Sébastien. C'est la partie sur laquelle je souhaite revenir. Il y a énormément d'informations là-dessus, donc on pourrait peut-être revenir sur cette diapositive ou sur celle qui est juste avant.

Par rapport à cette section, il s'agit des révisions organisationnelles et spécifiques. C'est le domaine dans lequel nous n'avons pas eu un consensus complet. Il y a eu des problèmes pour rejoindre le travail, nous avons une appréhension dans ce domaine, donc je pense que d'autres membres de la communauté vous en parleront. Les groupes non commerciaux par rapport à la révision holistique, nous considérons l'évolution de programmes d'amélioration continue avec responsabilité ou redevabilité entre les SO et les AC. Il y a les normes de qualité. Sébastien s'occupe de la partie non commerciale et...

INTERPRÈTE : Désolée, l'audio n'est pas très bon.

CHERYL LANGDON-ORR : En tout cas, merci de m'avoir écoutée. Je suis prête à écouter ou à lire vos questions dans le chat.

En ce qui concerne les basses priorités, il y a des mécanismes pour les suggestions qui existent. Ce n'est pas qu'elles ne sont pas importantes mais dans la planification par rapport au moment où elles sont utilisées et mises en œuvre...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous n'entendons pas bien Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Quoi qu'il en soit, nous pourrions vous donner davantage d'informations si vous le souhaitez. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Cheryl et merci à Sébastien, merci à tous les deux de nous avoir présenté ces différentes sections.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres questions ? Ce qui est très intéressant, c'est que tous les deux, vous avez lu le chat du groupe, donc cela veut dire que je peux simplement rentrer chez moi... Je suis déjà chez moi ! Mais je peux toutefois me taire et laisser le fil de la conversation se dérouler.

Je ne vois personne avec la main levée, donc merci. Si vous avez davantage de suivi là-dessus, nous pouvons utiliser la liste de diffusion comme d'habitude.

Maintenant, nous avons les procédures ultérieures. Nous donnons la parole à Justine Chew qui va nous présenter une série de choses. Donc nous lui donnons la parole. Allez-y Justine.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier.

J'ai deux présentations et j'ai envoyé le lien. Je ne voulais pas prendre trop de place dans l'ordre du jour.

D'abord, je vais m'excuser parce que je ne suis pas très bien organisée pour aujourd'hui. J'ai le temps pour les appels, mais je n'ai pas eu beaucoup de temps pour préparer ma présentation.

Je vais passer certaines diapositives, il y en a beaucoup. Et nous allons commencer par les candidatures communautaires. Allons-y Yeşim.

C'est quelque chose dont j'ai déjà parlé il y a deux semaines il me semble... le temps passe. En tout cas, nous n'avons pas vu les recommandations pour les procédures ultérieures parce que j'ai essayé de prioriser et de réserver du temps pour finaliser les propositions, réviser les critères du CPE, les directives, tous ces documents sur lesquels nous avons travaillé.

Comme je n'ai pas à nouveau regardé les recommandations actuelles pour une série de raisons, la première étant que tout cela peut être inclus dans nos interventions lors de la réunion d'ICANN68, j'ai besoin

d'indication concernant les directions que nous allons prendre ici et qu'At-Large me soutienne dans ce sens, si nous devons continuer à travailler ou pas.

En tout cas, la recommandation que vous voyez ici – vous allez voir dans ces diapositives – est liée au CPE, donc l'évaluation des priorités communautaires. Nous aurons donc le temps de nous focaliser sur les directives du CPE sur lesquelles nous avons travaillé.

Ici, je vais essayer de passer rapidement sur ces diapositives de façon à ce que nous ayons un peu de temps pour passer à la discussion. La question clé pour les procédures ultérieures pour les candidatures communautaires, le premier point, c'est qu'il va y avoir une rétention concernant les candidatures communautaires. Lors du cycle précédent, vous aviez deux types seulement de candidatures : la candidature courante ou la candidature communautaire. Il faut voir si cela change lors du prochain cycle.

En termes de candidatures communautaires, si vous faites une candidature communautaire, vous allez devoir répondre à certaines questions liées à votre TLD communautaire et pourquoi est-ce que vous pouvez le qualifier de tel, puis la possibilité de participer au CPE si votre chaîne se retrouve dans un ensemble conflictuel.

Le deuxième point clé ici est que le CPE en lui-même, le processus d'évaluation que l'on connaît maintenant comme présentant beaucoup de problèmes et donnant lieu à des plaintes, etc., c'est quelque chose que nous avons essayé d'améliorer. Aussi la question des recommandations du CCT pour les candidatures communautaires.

Prochaine diapositive. Ici, ce n'est pas une nouvelle diapositive. Il s'agit de ce que l'ALAC a dit dans sa déclaration concernant les candidatures communautaires. Donc pas de recommandation.

La prochaine diapositive, la diapositive 4, c'est une récapitulation avec un peu plus de détails sur les commentaires qu'ALAC et At-Large ont réalisés concernant le CPE. Ici, vous avez une liste des choses qui doivent faire l'objet d'une autre révision selon les directives.

Et si on regarde la diapositive 5, ici, vous voyez, c'est une réflexion que j'ai eue lorsque j'ai essayé d'actualiser cette diapositive. Concernant la possibilité d'avancer, lorsque j'ai commencé mon travail ici, la petite équipe avec laquelle j'ai travaillé avait besoin d'indications concernant le soutien que nous avons. C'est ce que je veux dire ici quand je dis quelle est notre situation lors de la première étape qui comprend les délibérations du CPWG, qu'est-ce que nous essayons d'obtenir et est-ce que ce sont des discussions communautaires sur notre position pour la réunion d'ICANN68 qui va avoir lieu à la fin du mois de juin.

Et bien sûr, aussi, notre objectif final est d'analyser la déclaration de l'ALAC concernant le rapport final du PDP et nous pensons que ce sera probablement au mois de juillet, donc il y aura un appel à commentaires publics à la fin du mois de juillet pour les procédures ultérieures.

Ici, notre objectif est de faire un suivi des contributions additionnelles qui sont nécessaires et qui peuvent être prises séparément par le groupe de procédures ultérieures et le PDP de procédures ultérieures. C'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier notamment si nous voulons donner des conseils sans se limiter aux procédures ultérieures. C'est une approche à laquelle j'ai réfléchi.

Diapositive 6. Ici, vous voyez les complications qui surgissent. Il y a beaucoup de choses auxquelles nous pourrions participer mais vu le temps et les ressources que nous avons, nous avons limité nos efforts à certains aspects.

Au niveau des délibérations, j'ai regardé cela de deux points de vue. Le premier : nous devons considérer la possibilité de répondre aux recommandations et procédures ultérieures – c'est le 1A – et le deuxième aspect serait les détails qui ne sont pas couverts ou spécifiés dans les recommandations des procédures ultérieures et cela pourrait être quelque chose qui donnerait lieu à une participation augmentée concernant le CPE. Ensuite, ici complètement à droite, vous avez aussi des choses tel que les changements à réaliser dans le processus du CPE, par exemple le fait de ne pas avoir un appel séparé et de coopérer dans ce processus avec les candidatures, les commentaires des candidatures, le guide de candidature.

Ensuite, il y a le document Google dont j'ai parlé sur lequel nous avons travaillé. Il s'agit d'une révision des directives qui ont été adoptées pour le cycle de 2012. Et un de ces travaux à réaliser pourrait être de regarder le RRDRP, c'est-à-dire le registre. Et c'est le processus de solution de différends pour les TLD communautaires.

Maintenant, j'aimerais rentrer un petit peu plus dans le détail du 1A et 1B(3), ce qui est marqué en jaune. Ce sera notre position. Nous allons regarder la recommandation en elle-même. Diapositive 8 s'il vous plaît.

Ici, nous allons regarder la recommandation du groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures. L'affirmation 1 porte sur la politique de 2007 qui confirme la directive de mise en œuvre de F et H.

Je vais directement passer à l'impact de cette affirmation 1, qui est que cela va retenir l'approche pour les candidatures communautaires retenues dans SubPro.

Le deuxième impact sera la priorisation à travers le CPE qui va aussi être retenu et incorporé au prochain cycle.

Le prochain impact sera les plaintes qui seront toujours gérées par un fournisseur de solutions de différends de tierce partie qui sera fourni par l'ICANN.

À moins qu'il y ait des soucis, des préoccupations ou des questions à ce propos, j'aimerais continuer à avancer. Est-ce que vous avez quelque chose à dire peut-être avant de continuer? Je peux demander si quelqu'un a quelque chose à ajouter. Ce n'est pas le cas, alors nous continuons. J'avance et je passe à la diapositive 9.

Ici, j'ai essayé un petit peu d'organiser mes diapositives. En tout cas, ce que vous voyez ici, je vais me concentrer sur cette diapositive et ensuite, nous verrons une autre diapositive sur laquelle il va y avoir les détails dont je vais vous parler. Cette diapositive 9, c'est le détail de la diapositive 8 pour avoir tous les détails dans un seul endroit de façon à ce que tout le monde puisse consulter cette diapositive.

Maintenant, je passe à la diapositive 10. Ici, je pars du principe qu'il n'y a pas d'objection et que vous êtes d'accord pour qu'on garde l'affirmation 1, que vous soutenez cela. Si ce n'est pas le cas, dites-le-moi dans le chat s'il vous plaît.

Nous passons donc à la diapositive 10 et de nouveau, ce n'est pas une nouvelle diapositive, j'en ai déjà parlé, je vous l'ai déjà présentée dans

un autre appel. Ici, vous avez la liste de certains des problèmes identifiés lors du cycle précédent. Ce sont les points que le sous-groupe du PDP a analysés et il a essayé de parvenir à des conclusions ou à des recommandations pour aborder ces problèmes qui ont été identifiés.

La valeur rajoutée à cela serait le fait qu'une petite équipe est intervenue. Vous voyez le texte en bleu ici qui porte sur les spécificités. Beaucoup de ces recommandations qui ont été analysées au niveau supérieur de SubPro ne rentrent pas vraiment dans le détail qui, à notre avis, pourrait permettre d'aborder les différents problèmes. En particulier, par exemple ici, il y a une liste de choses qui pourraient être mises en place si l'on veut augmenter la participation de la communauté dans l'évaluation et la sélection. Il y a une question de la qualification des évaluateurs, la façon dont on va mieux gérer les conflits d'intérêt qui peuvent surgir, comment avancer dans ce sens pour le CPE, tout ce type de choses.

Je vois que Marita a la main levée. Allez-y Marita, je vous donne la parole.

MARITA MOLL :

Je voulais juste souligner ici ce que Justine a dit, ce qui est en bleu. Bien qu'on ne demande pas ici de changements au niveau supérieur, les changements les plus importants se trouvent ici parce que ce sont des changements qui vont avoir un impact au niveau élevé parce que cela va permettre de donner notre opinion sur ce qui se passe ou sur la composition d'un comité en particulier, ce qui fera une grande différence au niveau de la mise en œuvre. Et je pense que c'est quelque chose d'important, quelque chose qui devrait faire l'objet d'une priorité.

Merci.

JUSTINE CHEW :

Merci Marita.

Je ne vois pas de main levée, pas de question donc je vais continuer. Nous en arrivons à la diapositive 11. Holly, vous avez la main levée. Allez-y.

HOLLY RAICHE :

Je vais revenir à la même chose. Est-ce que nous avons évoqué les préoccupations qui avaient été mentionnées il y a trois ou quatre semaines par rapport la définition de la communauté et les problèmes qui y sont liés ? Parce que c'est quelque chose qui est très important pour nous. Est-ce qu'on part du principe que ceci a été mentionné comme problème, comme thématique préoccupante ? Pourquoi nous préoccuons-nous du processus, de la directive ?

Ce qui s'est passé me semble-t-il, c'est premièrement qu'il y a eu des candidats et des préoccupations par rapport au fait de savoir s'ils étaient une communauté, comment nous définissons la communauté. Parce qu'en fait, c'est sur la base de cette définition de la communauté qu'il y aura soutien.

Pour moi, c'est un peu comme si cette colonne bleue était nécessaire pour bien interpréter le type de choses dont nous nous préoccuons. Donc pour moi, c'est ce qui est fondamental. Ces questions fondamentales, est-ce que nous partons du principe que c'est réglé ?

JUSTINE CHEW :

Merci pour cette question Holly. Pour répondre brièvement, il y a certains aspects que vous évoquez qui sont déjà présents dans les directives. Les directives reflètent, en partie en tout cas, ce qui est dans l'AGB. Par exemple en termes de définition de la communauté, ceci est inclus dans l'AGB. Si on change les directives, il y aura changement de l'AGB parce qu'en fait, ils sont interdépendants.

Donc il y a certains aspects que vous avez soulevés qui sont inclus dans notre révision des directives CPE. En termes de sélection du fournisseur CPE ou pour certains d'autres aspects, cela ne fait pas partie des directives en elles-mêmes. Donc il nous faudra formuler une démarche pour nous occuper de cette question. C'est pour cela que si vous revenez à la diapositive 6, je dis que pour aujourd'hui, je ne me concentre que sur le 1A et le 1B(3) ; c'est tout. Et la sélection du panel, c'est 1B(1), donc je n'ai pas encore eu le temps de rentrer dans les détails là-dessus.

Mais Holly, si vous avez lu les directives proposées et révisées sur lesquelles nous travaillons, je pense que vous verrez certaines des choses que nous essayons de résoudre dans ce document. J'essaierai d'en parler un petit peu dans le reste la présentation. J'espère que ceci vous satisfait comme réponse pour l'instant.

Revenons à la diapositive 11. Sur cette diapositive, nous commençons à voir les recommandations relatives au CPE. J'essaie en fait de grouper les choses pour avancer un peu plus vite.

Les recommandations 2 et 3, à la base, sont relatives à l'amélioration du processus CPE en utilisant les trois aspects de transparence, de prévisibilité et d'efficacité. La cible est de très haut niveau. Le détail

rentrera dans la mise en œuvre et ceci est inclus dans les directives, donc document séparé.

Pour moi, en ce qui concerne l'intervention nécessaire, je pense qu'il faut réviser le processus CPE, 1B(1) donc, révision des critères CPE et des directives CPE et également la participation de la communauté dans la sélection des évaluateurs. D'accord ? Pas de question ? Je fais une petite pause. Il y a du bruit. C'était l'alarme des cinq secondes.

Diapositive 12, les détails de la diapositive précédente. Donc je passe, c'est pour référence.

Ensuite, recommandations 4 et 6 qui ciblent les évaluateurs CPE en eux-mêmes. Si l'on rassemble l'impact de ces deux recommandations, il y aurait facilitation de l'utilisation continue du mécanisme CQ. Les détails sont en cours de mise en place pour la mise en œuvre. La recommandation 6 porte sur la recherche indépendante par un évaluateur autorisé, ce qui veut dire que quoi qu'il trouve en termes de recherches, il faudra qu'il y ait responsabilité et possibilité de réponse par le candidat.

Lors de la série précédente, je crois qu'il y a eu un incident et les évaluateurs avaient une démarche spécifique et ils sont allés chercher des études à l'appui de ce qu'ils pensaient plutôt que d'évaluer les candidats de manière objective. Ils avaient déjà pris une décision et ils sont allés chercher ce qui pouvait appuyer leur point de vue déjà acquis, donc ce n'était pas objectif.

Le groupe de travail essaie de limiter ce type de conséquences non souhaitables. Bien sûr, les évaluateurs peuvent effectuer des recherches

indépendantes, ils sont censés faire des recherches pour vérifier certaines choses. Mais la question est qu'il faut qu'ils soient bien prévenus de ne pas avoir de préjugés contre une communauté ou contre un candidat spécifique.

Ensuite, même si le mécanisme de CQ était disponible lors de la dernière série, il y a eu des plaintes comme quoi les évaluateurs n'ont pas utilisé ces mécanismes. Ils ont même refusé de les utiliser. Donc la question, c'est est-ce que nous devrions obliger à l'utilisation de ces mécanismes CQ ? Y a-t-il des interventions par rapport à cela, le dernier point, par rapport à l'obligation d'utilisation des mécanismes CQ ?

Nous pourrions atténuer ceci en proposant aux candidats une opportunité de réponse à toute recherche qui leur serait défavorable. Peut-être que ceci permettrait une discussion entre l'évaluateur et le candidat. Ce serait donc en fait un mécanisme CQ.

Très bien. Jonathan dit que c'est une bonne suggestion. Je ne vois pas d'autres mains levées, pas d'autres commentaires. Très bien. Apparemment, ça va.

Je passe sur les diapositives 14 et 15 ; il s'agit des détails pour les recommandations 4 et 6. Nous passons à la recommandation 5, diapositive 16.

Par rapport aux lettres d'opposition, la recommandation, c'est d'essayer d'atténuer les effets négatifs dus à un déséquilibre puisque les évaluateurs prennent en considération les lettres d'opposition par opposition au soutien apporté à une candidature. Par exemple, une lettre d'opposition d'un petit groupe semble être plus fort que le

soutien reçu par un candidat et cela a un impact sur l'attribution de points au candidat. On pourrait peut-être réfléchir à ce mécanisme d'attribution de points mais ce qui se passe, c'est que s'il n'y a pas d'opposition, on a beaucoup de points. Si vous en avez une, vous êtes à 1. Donc cela a un impact sur les scores reçus par le candidat si l'évaluateur voit qu'il y a une opposition. En général, les évaluateurs donnent trop de poids à ces oppositions par rapport à ce qui devrait être la norme.

Encore une fois, c'est une recommandation de très haut niveau qui ne rentre pas dans le détail. Mais l'idée, c'est d'éviter ce déséquilibre lors de la série suivante. Nous avons également essayé de travailler là-dessus au sein de la révision des directives CPE.

Ensuite, 18, j'aimerais simplement souligner un point en suspens. Il s'agit de la composition du panel CPE. Nous insistons là-dessus. Je crois que le GAC fait la même chose. Il s'agit de la composition du panel CPE. Nous espérons pouvoir faire pression là-dessus.

INTERPRÈTE :

Nous avons des problèmes d'audio, excusez-nous. Nous n'entendons plus Justine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Apparemment, nous avons perdu Justine.

JUSTINE CHEW : Pour les PIC DRP, le processus décisionnel doit être public. C'est très bien, mais quel est l'impact ? C'est peut-être quelque chose qu'il nous faudra travailler dans le cadre des PIC DRP pour l'ICANN68.

Nous allons rapidement passer aux directives du CPE. Nous passons à la diapositive 21. Ce n'est pas une nouvelle diapositive. Je vais à nouveau mettre l'accent sur les points qui nous inquiètent. Nous n'allons pas rentrer dans le détail parce que je pense que vous avez d'abord besoin d'analyser cela pour pouvoir comprendre les complications, les liens qui existent et l'impact de tout cela. Donc il vous faut regarder ce document dans le détail.

Et en termes de l'approche que nous avons adoptée pour la révision...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, est-ce que vous nous entendez ? Il y a un problème, on ne vous entend pas bien. Je ne sais pas quel est le problème. Vous avez un ralentissement numérique. Est-ce qu'il y a un problème ? Yesim, est-ce que vous pouvez nous aider ici ?

INTERPRÈTE : Je m'excuse mais comme il n'y a rien sur le canal anglais, je ne traduis pas en français parce qu'on nous dit que Justine a été déconnectée et on ne nous parle pas. Donc je ne peux pas traduire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Adigo vient de me connecter au pont de Zoom. Nous allons attendre un petit peu pour voir si Adigo arrive à reconnecter. Nous allons attendre quelques minutes encore pour voir si on arrive à résoudre ce problème.

YEŞİM NAZLAR : Ça a l'air de marcher, bien

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Cela marche ; est-ce que vous m'entendez ? Oui ?

YEŞİM NAZLAR : Bien. Parfait. Adigo est de retour. Nous nous excusons de ce problème technique. Je vais donner la parole à Justine de nouveau.

JUSTINE CHEW : Merci. Donc je continue de l'endroit où je m'étais arrêtée, c'était le point 3.

En termes de réorganisation des feuilles et des échelles de notation pour appliquer ce CPE, nous avons révisé un petit peu ce système de CPE. Nous avons modifié les critères afin qu'ils soient plus simples ou qu'ils augmentent la possibilité d'avoir des notes au lieu de ne pas avoir du tout de note. Pour les directives de 2012, nous avons mis en place un système qui dit : « Vous allez avoir un point et vous aurez zéro si vous ne parvenez pas à tel point. » Il n'y a pas de milieu.

Nous avons essayé d'augmenter un petit peu les compétences de façon à ce que ce soit plus clair et que ce soit délimité de manière raisonnable et que l'on puisse avoir une note dans le cas des candidats qui des fois n'avaient aucune note. Ici, au moins, il y a des critères qui leur permettent d'obtenir des notes. Vous voyez ici la définition suggérée

par le comité. Et il y a quelque chose qui a été adopté dans ces directives.

Numéro 4, les commentaires de candidatures négatifs et les objections. Il y a un problème. Dans le cycle précédent, on avait deux cycles de commentaires publics pour lesquels les personnes qui s'opposaient à une candidature pouvaient s'opposer deux fois. Et on a pensé que cela n'était pas juste. Pourquoi est-ce que les candidatures communautaires pouvaient donner lieu à deux périodes de commentaires de la communauté et alors que les autres n'étaient sujets qu'à une période de commentaires publics ?

Lorsqu'un groupe soutient un candidat et lorsqu'il y a des lettres d'opposition qui sont prises en compte, cela risque d'affecter la note du candidat. On a pensé que c'était cette opposition de la onzième heure. Il fallait essayer d'expliquer, de rationaliser cela parce qu'on a trouvé que c'était tout à fait injuste pour le candidat.

Et 5, 6 et 7 sont liés aux processus en eux-mêmes.

En termes de solutions pour ces problèmes, j'essaie de vous montrer ici les complications qui existent que nous avons dû essayer de résoudre. Nous passons à la diapositive 23.

Nous savons que le CPE en lui-même couvre quatre critères. Voici le critère 1 qui est l'établissement communautaire. Ici, vous voyez ce qui est écrit en rouge dans le texte, le sous-critère pour la limitation A1 : « Est-ce que la communauté est clairement délimitée, organisée et est-ce qu'elle existe ? » Il fallait satisfaire à tous ces critères, être une

communauté clairement définie, qui existait déjà, qui était organisée ; tous ces points-là.

Quand on parle de clairement délimité, il y avait ici un biais pour les communautés plus structurées, commerciales, les marques, les entités d'association commerciales, les choses qui ont un système de membres bien structuré, bien clair avec des chiffres et on peut démontrer tout cela ; ce ne sont pas les caractéristiques de tous les types de communautés.

Si on regarde certaines communautés comme par exemple des Amérindiens, ils n'ont pas un système clairement organisé comme pourrait l'être le système d'une marque ou d'une organisation commerciale. Nous avons ici le type de communautés que nous essayons d'atteindre et nous voudrions régler ce problème.

Nous avons proposé d'avoir une autre couche de notation. Ici, vous avez un exemple des modifications que nous proposons pour essayer d'augmenter les chances des candidats pour que les candidats puissent avoir une note. L'idée ici est de ne pas désavantager les communautés qui ont moins de ressources, qui sont moins structurées, qui sont plus petites, qui revêtent certaines caractéristiques de petites communautés.

C'est très difficile de rentrer dans tous les détails. J'essaie ici de vous donner une idée des éléments que nous avons analysés lorsque nous avons regardé ces directives et que nous avons essayé de les corriger.

Nous allons maintenant passer à la diapositive 24. Les autres critères dans le critère 1, c'est l'extension. Il s'agit d'utiliser certaines dimensions

de la communauté pour évaluer l'extension : le nombre de membres, l'élargissement géographique, etc.

Le nombre de membres n'est pas forcément le meilleur critère. Parfois, le nombre est petit mais cela ne veut pas dire qu'ils sont mauvais candidat pour un TLD. Il est tout à fait possible que ce soit un bon candidat ; cela dépendra de la communauté. Le petit nombre de membres ne doit pas nécessairement être un critère automatique pour ne pas avoir un TLD et pour ne pas avoir un bon score dans ce critère. Voilà encore quelque chose qui souligne les problèmes d'équité. Pour nous, il faut nous en occuper.

Ensuite, diapositive suivante, le lien. C'est un petit peu compliqué mais vous voyez qu'il y a des choses qui sont réellement complexes pour les communautés non conventionnelles qui ont besoin que nous les aidions pour qu'elles puissent obtenir un bon score dans ces critères.

On va passer à la dernière diapositive s'il vous plaît parce que je ne veux pas parler trop longtemps.

Par rapport à ce que nous essayons de proposer, l'idée est d'aider les petites communautés non conventionnelles, les petites communautés africaines à avoir des scores dans certains sous-critères ou critères. Mais en fin de compte, il y a également ce seuil qui prévaut, donc le candidat – si l'on regarde la diapositive 27 – doit arriver à 14 points sur un maximum de 16 pour arriver au CPE ; donc 14 points sur 16, c'est cela le seuil.

En plus de l'idée de faciliter l'atteinte de ce score pour ces communautés non conventionnelles dans le cadre des différents

critères, il y a également eu une proposition de baisser ce seuil parce que pour certaines personnes, ce seuil de 14 sur 16 était pratiquement impossible à obtenir pour une communauté non conventionnelle. Donc il y a eu une proposition de baisser le seuil pour le rendre plus atteignable. Nous ne savons pas encore quel serait ce seuil, ce pourrait être 12, parce que chacun des critères a un maximum de 4 points, donc voilà comment on en arrive à 16, donc on pourrait dire 12 – c'est une proposition.

Pensons-nous que c'est nécessaire ? Pensons-nous que c'est une bonne idée ? Est-ce que 12 sur 16 représente un seuil raisonnable ? On ne veut pas non plus trop baisser le seuil parce qu'il nous faut quand même que les candidats puissent satisfaire les critères. Il ne faut pas qu'il soit trop facile pour eux d'accéder à ce niveau.

Je ne sais pas s'il y a des contributions par rapport à cela ? Je regarde le chat. Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Justine.

Ce qui m'inquiète, c'est comment déterminer ce qui est raisonnable. Et pour le déterminer, je pense qu'il faut s'appuyer sur les données passées et sur d'autres données qui sont à notre disposition. Parce que 75 % du total, ce peut être bien ou pas. Comment détermine-t-on ce qui est bien et ce qui ne l'est pas ? Je pense que pour ceci, il faut utiliser les données disponibles.

JUSTINE CHEW :

Merci. Oui, il y a des données qui existent. Il faudrait revenir en arrière et regarder les différents scores. J'ai fait une analyse de six candidatures pour voir un petit peu quels étaient les scores obtenus. Je peux revenir en arrière et voir ce qui est raisonnable et peut-être envoyer quelque chose sur la liste.

Je vois que les gens sont d'accord pour baisser ; 12 sur 16 apparemment, sur le chat, cela pourrait fonctionner. Je vais donc vérifier en prenant en compte ce que vient de dire Hadia et je vais revenir sur mon analyse des six candidatures que j'avais faite pour un appel à thématique unique et essayer de définir ce qui est raisonnable.

Christopher ? Allez-y Christopher.

CHRISTOPHER WILKINSON :

Merci Justine.

Sur ce point, je me suis dit que pour l'instant, quel que soit le seuil, qu'on l'atteigne ou pas dépend beaucoup du résultat sur des critères spécifiques. Donc donner aux évaluateurs davantage de flexibilité pour modérer leur évaluation est une option. Plutôt que d'avoir un maximum, je me demande ce qui se passerait si les évaluateurs pouvaient donner un score dans une plage, entre 0 et 5. Bien sûr les seuils changeraient, les totaux changeraient mais ce qui me préoccupe par rapport à ce seuil, c'est la manière dont les différents critères sont évalués et je trouve que c'est un petit peu trop blanc ou noir. Et ceci à mon avis contribue à une certaine incertitude. Et du coup, je pense qu'on pourra prendre la mauvaise décision.

Je dis cela comme cela, je n'ai pas vraiment réfléchi, je n'ai jamais vu de données d'évaluation depuis la série de 2012. Donc c'est juste une idée. Merci beaucoup.

JUSTINE CHEW :

D'accord. Je ne sais pas exactement comment répondre à cette question, l'élargissement du système de notation. Quelqu'un l'avait mentionné mais si on regarde bien les documents, je crois que c'est quelque chose de complexe à intégrer. L'évaluation avec une échelle de 5, c'est complexe. Et n'oubliez pas non plus qu'il y a quatre critères, donc il faut avoir un score maximum. Par exemple s'il y a un score de quatre, vous avez quatre critères, donc si vous changez l'échelle de notation pour un critère, il faut le changer pour tous les critères. Donc cela devient compliqué.

Ce que je vous suggère pour cela, c'est peut-être de regarder tout ceci. Je pense que vous avez accès au document Google. Revenez à l'appel à thématique unique pour le CPE, regardez la deuxième présentation où j'avais inclus une analyse de six candidatures à des fins de comparaison. Donc vous pouvez voir comment l'évaluation a été faite pour les différents critères.

Par rapport à ce que j'ai dit jusqu'à maintenant, il semblerait que les gens soient d'accord pour faire avancer les choses par rapport au positionnement de l'At-Large.

Excusez-moi, interruption de son.

Donc il nous faudra nous mettre d'accord sur ce que nous appuyons.

Alan ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-moi, je vous interromps Justine. Nous allons passer la parole à Alan et ensuite, nous passerons à la suite.

ALAN GREENBERG : Merci.

Une chose à prendre en compte. Ce n'est pas nécessairement négatif mais si nous baissions le critère, si nous le baissions trop – je ne sais pas ce que trop veut dire – mais si on baisse le seuil sur les score individuels et sur le total du score, baisser les deux c'est sans doute aller trop loin.

Premièrement, ce que nous souhaitons dire, c'est que si une personne qui est dans la catégorie de candidat communautaire gagne par rapport à tout autre candidat commercial, c'est déjà un énorme avantage. Donc ne soyons pas déraisonnables non plus.

Deuxièmement, il est possible qu'il y ait plusieurs candidatures pour une chaîne unique et que toutes ces candidatures atteignent le seuil. Ensuite, il y a concurrence ou alors [inaudible].

Mais pensons aux répercussions de cette baisse du seuil. Assurons-nous d'avoir des candidatures de qualité avec la possibilité d'en avoir plusieurs aussi. Et il est tout à fait possible qu'on passe à des ventes aux enchères, ce qui n'est pas nécessairement bon pour les candidats qui n'ont pas beaucoup de réserves. Je pense qu'il faut quand même y penser aussi.

JUSTINE CHEW :

Oui Alan, vous avez tout à fait raison et c'est pour cela que j'ai mis dans cette diapositive la question de l'équilibre et le danger qu'il y aurait à ouvrir ceci à un afflux de candidatures.

Donc j'ai vraiment besoin maintenant de savoir ce que vous pensez. Est-ce que nous allons dans le bon sens ? Et si c'est le cas, j'aimerais faire passer le travail que nous avons fait, aux membres du GAC par exemple, pour voir s'ils ont des commentaires ou s'ils sont d'accord parce qu'eux aussi ont dit qu'ils ne sont pas vraiment à l'aise avec le manque de spécificité par rapport à cette amélioration du processus CPE. Je pense donc que le travail que nous avons effectué pourrait être quelque chose de concret qu'ils pourraient prendre en considération pour peut-être nous soutenir d'une manière ou d'une autre. Donc la question que je vous pose, c'est que pensez-vous ? Est-ce que vous êtes à l'aise ? Est-ce qu'on avance ? On peut peut-être voir s'ils sont d'accord, s'ils ont des objections ?

Alan nous dit : « Oui, je pense que nous allons dans le bon sens. La seule préoccupation, c'est que nous allons un peu trop loin. » D'accord, très bien.

Jonathan, vous avez levé la main ? Allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Merci Justine pour ce bon travail très important pour nous.

Je suis d'accord avec Alan concernant les résultats de tout cela. Je pense qu'il s'agit d'une négociation. Il va y avoir des gens qui vont pousser

dans un sens et dans l'autre et je pense qu'ici, le risque qu'on aille trop loin est assez bas. Donc je pense qu'on peut ici avoir une approche dans ce sens.

JUSTINE CHEW :

Merci. Je n'entends pas d'objection. À ce moment-là, nous allons travailler avec le GAC pour voir s'ils veulent soutenir cette décision.

Est-ce qu'il y a d'autres objections ou d'autres commentaires ? Je vois que c'est déjà l'heure de finir cette réunion. Je vous donne la parole Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci énormément Justine. C'est un excellent travail, bravo.

Nous avons 15 de prolongement. Les interprètes acceptent de rester. Nous n'allons pas parler de la réunion de l'ICANN mais nous pouvons parler de la mise à jour des commentaires politiques et je vais donner la parole à Jonathan. Il y a un espace de travail de procédures ultérieures et rendez-vous sur cette page. Maintenant, je donne la parole à Jonathan et à Evin.

EVIN ERDOĞDU :

Merci Olivier.

Il y a un commentaire politique. Il s'agit du plan stratégique pour la région LAC 2021-2025. Et nous sommes en train de coordonner avec le groupe de travail OFB et le leadership de LACRALO pour développer une déclaration sur ce point.

Puis, il y a deux déclarations qui ont été présentées aux commentaires publics, la première était la déclaration d'AFRALO sur le plan régional africain pour l'exercice fiscal 2021-2025 ; cela a été ratifié par le leadership d'AFRALO et c'est en train d'être ratifié par l'ALAC. Et il y a le PTI préliminaire pour le plan stratégique 2021-2024 qui est en train d'être voté pur être ratifié par l'ALAC.

Outre cela, il y a l'étude de NCAP. Justine Chew appartient à cette équipe de rédaction. Peut-être que Justine peut nous en parler.

Ensuite, nous avons aussi en cours de rédaction le PDP 3 de la ccNSO que Barrack a présenté lors d'une réunion antérieure du CPWG. Peut-être que le groupe peut discuter de ces deux commentaires publics.

Je vous donne la parole Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK :

Merci Evin.

Peut-être l'un d'entre vous voudrait parler du travail que vous faites en termes de rédaction de déclaration. Peut-être que Justine veut prendre la parole. Justine, est-ce que vous voulez parler de NCAP par exemple ?

JUSTINE CHEW :

Oui, rapidement.

La semaine dernière, j'ai fait une présentation sur la collision de noms et j'ai inclus aussi la recommandation concernant le rapport final proposé de l'équipe 1 de NCAP. Vous avez choisi l'option de fournir une connaissance générale et d'agir sur les études 2 et 3.

INTERPRÈTE : Désolé pour cette interruption de connexion.

JONATHAN ZUCK : Il y avait également le commentaire sur le plan régional africain. Cela a été soumis. Mais Barrack Otieno avait présenté lors d'une réunion CPWG sur le PDP 3. Je ne sais pas si Hadia souhaite faire un commentaire par rapport à cela ? Donc la date butoir, c'est le 10 juillet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Hadia, vous avez quelque chose à ajouter ?

HADIA ELMINIAWI : Merci Jonathan.

Nous n'avons pas de projet préliminaire.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Donc la première étape serait des points généraux.

Je crois que c'est tout, Olivier. Je vous repasse la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan.

Nous allons donc passer sur le point 5, donc en reparler la semaine prochaine.

Nous sommes maintenant au point 6, point divers. Et il y a l'appel à thématique unique sur le questionnaire des géonomes. Jonathan ?

JONATHAN ZUCK :

Un petit rappel. Il ne s'agit pas d'un appel à thématique unique spécifique ordinaire bien qu'il s'agisse d'un appel à thématique unique spécifique. Il s'agit donc des personnes qui n'ont pas encore répondu au questionnaire au profit de l'interprétation. Donc il y aura possibilité de poser des questions si les questions ne sont pas claires. Si vous avez déjà répondu à ce questionnaire, il n'est pas nécessaire d'y participer. Par contre, s'il vous plaît, diffusez des informations par rapport à cet appel de manière à ce qu'il y ait davantage de personnes présentes des ALS, etc. de manière à ce qui nous puissions comprendre où nous en sommes en termes de géonomes. Encore une fois, pas besoin d'être présent mais faites la promotion de cet appel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Jonathan.

Y a-t-il d'autres commentaires, des questions ? Je ne vois pas de main levée pour l'instant.

Je vous rappelle à tous qu'il y a la stratégie sur le consensus. Vous pouvez la télécharger grâce au lien qui est à l'écran. Et il y a dans l'espace de travail At-Large PDP 3.0 le PDP 3.0 de la GNSO. Vous pouvez le télécharger également.

Pour l'appel suivant, qu'est-ce que nous prévoyons ?

YEŞİM NAZLAR :

Merci Olivier.

En ce qui concerne le prochain appel, il aura lieu mercredi prochain 10 juin à 19h00 UTC puisque nous effectuons cette rotation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

19h00 UTC, très bien, merci.

Des commentaires, des questions ? Sinon, je crois que tout va bien. Je vérifie mon calendrier... Je crois que c'est bon, très bien.

Merci à tous, merci aux interprètes d'être restés 10 minutes de plus et désolé pour les petits problèmes techniques. Parfois, la technologie qui fonctionne toujours très bien pose problème. Mais la réparation a été effectuée rapidement. Merci à Adigo, merci au personnel qui est toujours extraordinaire.

Je vous souhaite à tous une très bonne matinée, après-midi ou soirée et on se retrouvera sur internet à l'appel de la semaine prochaine. Merci à tous et au revoir.

YEŞİM NAZLAR :

La réunion est terminée. Nous vous souhaitons une excellente journée. Encore une fois, désolée pour les soucis techniques.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]